

**ARRETE N° 2024-02-120**  
**Délégation de signature**

Le Maire de SORGUES,

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L. 2122-20, mais aussi ses articles L. 2212-1 et suivants,

**Vu** la délibération n° DCM\_2020\_29 de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020, portant élection du Maire,

**Vu** les arrêtés en date des 09 juin 2020, 27 mai 2021, 29 mars 2023, 05 avril 2023, 11 avril 2023, 12 janvier 2024 et 31 janvier 2024, par lesquels le Maire délègue ses pouvoirs aux Elus délégués,

**Vu** l'article L423-1 du code de l'urbanisme

**Considérant**, que Laura LEFEBVRE exerce les fonctions de Gestionnaire de dossiers au service Urbanisme de la ville de SORGUES.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter de ce jour, Monsieur le Maire de SORGUES, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Laura LEFEBVRE dans le cadre de sa fonction pour :

- Les avis de dépôt relatifs aux Autorisations d'Urbanisme,
- Transmission des dossiers ADS, en consultation au service du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), A.B.F (Architecte des Bâtiments de France) et Groupement Grand Avignon (SDIS) dans le cadre des AT, DDT VAUCLUSE Pôle Accessibilité dans le cadre des AT.

**ARTICLE 2 :** La cessation des fonctions de Gestionnaire de dossiers au service Urbanisme de Mme Laura LEFEBVRE entraîne la cessation de ses délégations de signature et de fonctions.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sorgues, le 12 février 2024  
Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le 22 02 2024

Signature de l'agent

